

Janvier 2026

L'industrie cimentière française agit au quotidien pour garantir la sécurité de son personnel dans les cimenteries et prévenir les accidents du travail - notamment au travers de la publication de Fiches Sécurité. Elle veille également à ce que la santé au travail soit assurée.

Assurer la sécurité du personnel en cimenterie

L'industrie cimentière veille, tout naturellement, à ce que soient respectées le plus strictement possible par tous, les règles, les **consignes et les obligations** en vigueur (port du casque, gants, masque de protection...)

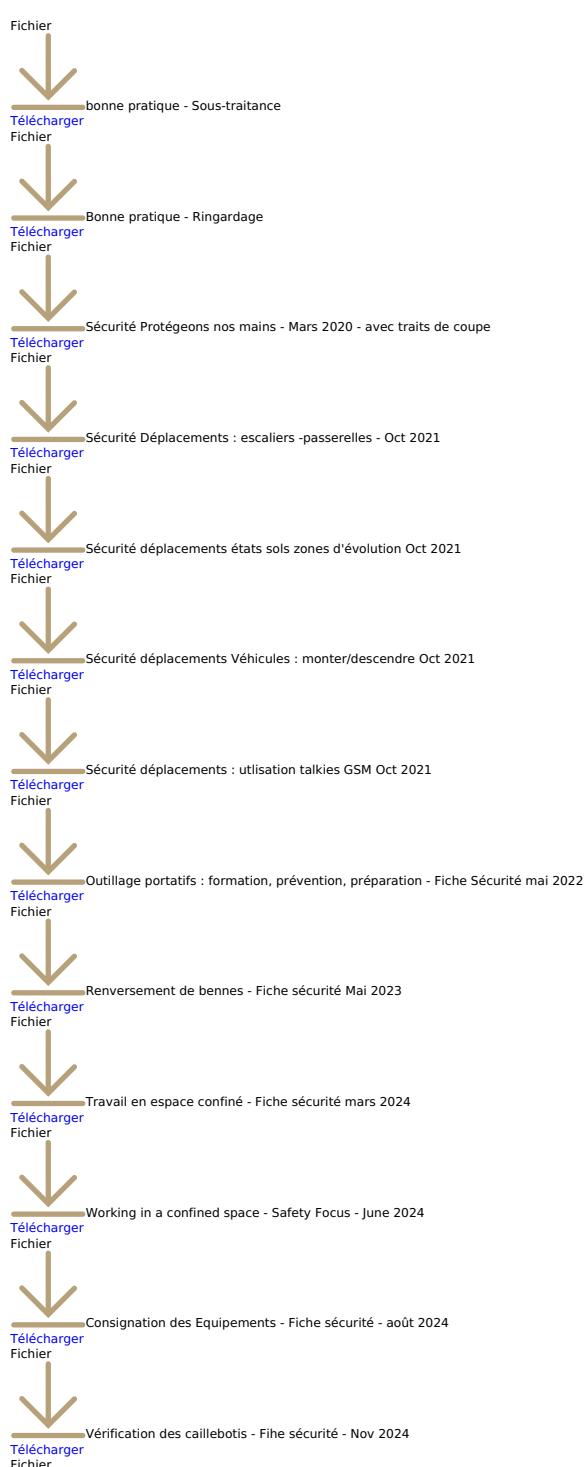
En outre, l'industrie cimentière mène un travail sur l'attitude et le comportement de chacun afin de comprendre et de prévenir le maximum de risques.

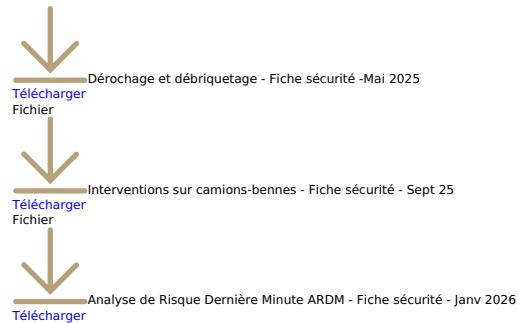
Son engagement sur les questions de sécurité se manifeste également au travers de nombreux outils réalisés par le France Ciment et destinés à l'**information ou à la formation du personnel** : fiches de sécurité, guides de bonnes pratiques... Ces documents sont autant d'outils mis à la disposition de la Profession pour qu'elle se les approprie et les décline dans ses propres dispositifs de prévention des risques professionnels.

Consciente que dans ce bilan en particulier, il ne faut jamais relâcher les efforts, France Ciment établit chaque année un bilan et récompense d'un **Trophée sécurité** les usines présentant les meilleurs résultats dans le domaine de la sécurité.

Fruit de toutes ces actions menées tant au niveau de France Ciment qu'au niveau des sociétés de l'industrie cimentière, le secteur n'a déclaré en 2024 que 105 Accidents du Travail (Avec et Sans arrêt), avec un Taux de Fréquence (TF1) de 4.9 et un Taux de Gravité (TG) de 0.3.
Comme en attestent les publications de l'Assurance Maladie, **le taux d'accidentologie du secteur figure, de longue date, parmi les plus bas de France, tous secteurs confondus**, dont ceux de la construction et des matériaux de construction.

Les Fiches Sécurité sont disponibles ci-dessous





Garantir la santé au travail

En février 2006, une grande étude scientifique est lancée à la demande l'industrie cimentière pour connaître les liens éventuels entre l'activité professionnelle et la santé des salariés de l'industrie cimentière.

L'étude porte sur l'ensemble des salariés de l'industrie cimentière ayant travaillé au moins un an dans cette industrie, sur la période 1990-2005.

Elle a pour objectif de déterminer si le fait d'avoir travaillé en cimenterie pendant au moins un an sur cette période a un effet sur la mortalité comparée à la population française.

Réaliser une telle étude nécessite une méthodologie très rigoureuse, validée par les meilleurs experts internationaux indépendants. C'est pourquoi elle a été confiée au cabinet LA-SER, sous la direction des Professeurs Lucien Abenaim et William Dab, anciens Directeurs Généraux de la santé en France, et experts mondialement reconnus.

Cette étude a été validée par un conseil scientifique indépendant.

L'étude a porté sur une population dénommée « cohorte » de **9118** personnes totalisant pas moins de **122 124** années de travail, ce qui en fait la plus grande étude jamais réalisée au niveau mondial auprès des salariés de l'industrie cimentière.

Cette cohorte est composée de 83,7% d'hommes et de 16,3% de femmes avec une ancienneté moyenne de 16 ans.

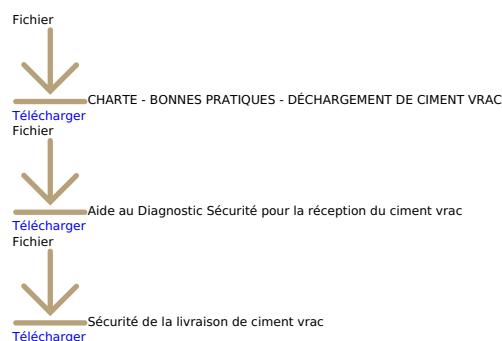
L'étude a mis en évidence une sous-mortalité globale y compris pour les principales causes médicales de décès (cancers, maladies cardiovasculaires, respiratoires,...). Chez les personnes salariées, cette sous mortalité est habituellement observée, c'est ce que les experts appellent « travailleur sain », c'est-à-dire que le seul fait de travailler protège (meilleure couverture sociale, meilleurs soins, meilleur suivi médical,...).

Livraison de ciment en sécurité

Suite à une série d'accidents, et de presque-accidents, plus ou moins graves, à l'occasion d'opérations de déchargement de ciment vrac sur des sites de livraison, France Cement (anciennement SFIC) s'est rapproché des fédérations de la filière concernée, à savoir notamment le **SNBPE** et le **SNMI**, afin de réfléchir aux actions pouvant permettre de mettre fin à ces situations dangereuses.

Cela a conduit à la réalisation de plusieurs documents, dont :

- une "Charte de bonnes pratiques pour la prévention des risques liés au déchargement de ciment vrac", qui marque l'engagement des organisations professionnelles signataires de mettre en oeuvre un certain nombre d'actions afin d'améliorer la sécurité des personnels
- une fiche "Aide au diagnostic sécurité des sites de réception de ciment en vrac"
- une plaquette "Pour des livraisons de ciment vrac en toute sécurité", dépliant en 3 volets constituant une sorte de vade-mecum à destination de tous les professionnels concernés sur le terrain



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet